

Chers collègues,

Vous avez certainement suivi la conférence de presse de ce jour du Conseil fédéral. Nous pouvons considérer que les décisions prises par l'Exécutif fédéral constituent de bonnes nouvelles pour l'économie en général et pour le secteur de l'hôtellerie-restauration en particulier.

Le message du Conseil fédéral est rassurant car chaque personne recevra un salaire et nous nous permettons ci-après de résumer les différents points concernés.

Demande d'indemnités de chômage

- Outils de réduction de l'horaire de travail simplifié.
- Chômage également pour les apprentis, les contrats de durée déterminée et les temporaires.
- Chômage également pour les employés salariés de leur société, également pour le conjoint qui travaille à plein temps avec un montant maximum de CHF 3'300.
- Plus de délai à charge de l'entreprise ; le chômage paie dès le 1^{er} jour.
- Plus de devoir de compenser les heures supplémentaires avant le droit au chômage.

Indépendant

- Indemnisation par l'allocation APG de votre caisse AVS.
- Les indemnités se montent à 80% du revenu, minimum CHF 111.- et maximum CHF 196.- par jour.
- Les indemnités APG semblent également devoir fonctionner pour les employés mis en quarantaine et ceux devant s'occuper de leur enfant, à cause des fermetures des écoles.

Financement

- Accès rapide à des crédits bancaires cautionnés par la Confédération jusqu'à 10% du chiffre d'affaires, pour les entreprises saines.
- Le Conseil fédéral a même mentionné que si l'entreprise avait besoin d'argent, il fallait contacter la banque de votre domicile, dès la semaine prochaine. Fribourg devrait ouvrir une hotline dès lundi.
- Un soutien rapide sera fait la semaine prochaine. Des décisions seront encore prises mercredi prochain.
- Les intérêts devraient être très bas.

Impôts

Repousser les paiements de l'impôt fédéral direct et de la TVA sans intérêt.

Assurances sociales

Des possibilités de reporter les paiements des assurances sociales sont à définir.

Poursuite

Pas de poursuite du 19.03.2020 au 4.04.2020.

Contrat de bail

Le Conseil Fédéral conseille de prendre contact avec son bailleur et de trouver un arrangement à l'amiable.

Enfin, le Conseil fédéral a prévu d'affiner son projet et de le compléter. De ce fait, d'autres informations plus détaillées vous parviendront d'ici la semaine prochaine. Nous espérons que ces bonnes nouvelles vous aideront à traverser cette période délicate pour tout le monde.

Nous vous souhaitons bien sûr de rester en santé et de garder le moral.

Cordialement

GASTROFRIBOURG
ensemble depuis 1894
zusammen seit

Muriel Hauser
Présidente | Präsidentin

Ch. des Primevères 15
CP/PF 710
1701 Fribourg
Tél. 026 424 65 29
www.gastrofribourg.ch

